

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 137 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, Mme Corre, M. Bies et Mme Chapdelaine

AVANT L'ARTICLE 19 NONIES

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre III.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la suppression de l'article 19 *nonies* votée par la commission spéciale et qui constituait l'unique article de ce chapitre.